

MUNICIPALITE DE LA NEUVEVILLE

Séance du Conseil général du 4 décembre 2024

15. Position CM et décision CG sur le postulat PVN (F. Maillat) « Gestion des déchets à St-Joux » (C. Ferrier)

Introduction

Dans son postulat déposé le 2 octobre 2024, le Parti les Verts·e·s La Neuveville demande au Conseil municipal d'étudier une nouvelle approche de gestion des déchets à St-Joux.

Il souhaite que les poubelles et conteneurs soient plus visibles et qu'un tri des déchets, digne de la qualité des lieux, soit mis en place.

Développement

Pour la récolte des déchets, le site de St-Joux propose 4 containers métalliques de 800 litres et 6 poubelles d'une contenance de 120 litres. À partir de 2022, le Conseil municipal a remplacé les anciennes poubelles hétéroclites par un nouveau modèle en bois adapté au site. Ce modèle est utilisé pour tous les espaces verts du territoire neuvevillois.

En 2023, le Service de la voirie a testé le tri des déchets à St-Joux par l'installation de conteneurs pour le verre et le PET, en plus des poubelles pour les déchets incinérables. Cette initiative n'a pas donné les résultats escomptés. Les déchets étaient mélangés et ont dû être évacués à l'usine d'incinération des ordures. Le test n'a pas été reconduit en 2024.

Même s'il a été amélioré par l'installation des poubelles en bois, le Conseil municipal constate que le système de récolte des déchets sur le site de St-Joux n'est pas satisfaisant et qu'il nécessite des améliorations, tant en matière de tri sélectif que de visibilité des infrastructures.

Le Conseil municipal prend acte des recommandations formulées dans le postulat et chargera le Service de la gestion du territoire de mettre en place un système de gestion des déchets adéquat à St-Joux. Il faudra également compter sur un bon comportement des usagers.

Conclusion

Le Conseil municipal propose au Conseil général d'accepter ce postulat.

CONSEIL MUNICIPAL